

Note de synthèse

Le comité de pilotage du PAEDC doit être mis sur pied après la séance du conseil de ce 30 octobre 2020. Il nous semble nécessaire de disposer d'une personne ressource au sein de l'administration qui sera chargée de coordonner le PAEDC et d'animer et accompagner le comité de pilotage afin d'aboutir à un plan ficelé dans le délai de deux ans que nous laisse la convention des maires pour le climat (avril 2021). Par la suite, cette personne sera nécessaire pour maintenir une dynamique PAEDC ambitieuse, porteuse et en lien avec les citoyens.

L'appel à projet POLLEC 2020 permet de financer un poste de coordinateur communal POLLEC pour deux ans à hauteur de 75%. Nous demandons donc au conseil de charger le collège de répondre à l'appel avant la date butoir du 6/11/2020.

Lien vers l'appel à projet :

<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/appel-a-candidature-pollec-2020-pour-les-communes-et-les-structures-supra-communales-elaboration-actualisation-et-mise-en-oeuvre-et-suivi-dupaedc>

Appel à candidature POLLEC 2020 - Elaboration, actualisation, mise en oeuvre et suivi du PAEDC et soutien à l'investissement

Le Conseil communal en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le Décret "Climat" du 20 février 2014 de la Région Wallonne;

Vu la décision du conseil communal du 3 avril 2019 d'adhérer à la Convention des maires pour le climat;

Vu l'adhésion de la commune à la plate-forme « Plan et action Climat » mis à disposition par INBW;

Considérant la nécessité de soumettre le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat de la Commune de Villers-la-Ville dans les deux ans suivant la signature de la Convention;

Considérant que la commune encore de cinq mois pour présenter son Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat;

Considérant la mise en place, ce jour, du comité de pilotage du PAEDC;

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner, de coordonner et d'animer ce comité de pilotage;

Considérant l'appel POLLEC 2020 lancé par la Région Wallonne;

Considérant que les communes intéressées doivent se manifester avant le 6/11/2020

Considérant que la subvention offerte par le POLLEC 2020 couvre 75% du montant total des coûts éligibles;

Considérant que le but de l'appel est d'inciter les pouvoirs locaux à engager un(e) coordinateur(trice) du Plan d'action pour l'Énergie Durable et le Climat [PAEDC] et à réaliser des investissements dans les thématiques liées au PAEDC.

DÉCIDE

Article 1 : De charger le collège transmettre les dossiers de candidature pour le volet ressources humaines et, selon ses besoins pour le investissement de l'appel Pollec 2020 avant la date butoir du 6/11/2020.

Article 2 : De charger le collège d'engager pour au moins deux ans un(e) coordinateur(trice) communal POLLEC dont la mission sera accompagner la commune dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le pilotage du PAEDC.